



Information sur le paiement des activités

A partir du 5ème jour ouvré, les prestations du mois écoulé sont facturées et consultables sur l'Espace famille pour paiement.

Plusieurs moyens de paiements sont mis à votre disposition pour le règlement des activités :

*** 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24**

➤ Par internet, sur l'espace famille (<http://www.montsaintaignan.fr>)

*** Après de la direction de l'enfance : 13h30 à 17h00**

➤ Par chèque.

➤ Par carte bancaire.

➤ En espèces.

➤ En ticket CESU (pour l'accueil périscolaire « enfant de 3 à 11 ans » l'accueil de loisirs « enfant de – de 6 ans »)

*** Par prélèvement automatique :**

➤ Le prélèvement automatique se fait directement depuis votre espace famille en choisissant la rubrique « j'adhère au prélèvement »